



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE
TOME SPECIAL CE**

**MOIS D'AOUT
2021**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS AOUT 2021

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

JOURNEE DU 31 AOUT 2021

- Arrêté n° 21/052CE Chì porta numinazione di i membri di u Cunsigliu di i Siti di Corsica - Portant nomination des membres du Conseil des Sites de Corse.....p6
- Arrêté n° 21/058CE Sustegnu finanziariu à l'azzioni di u sittori aerunauticu corsu (' Corse composites aéronautiques ' è PIAC) - Soutien financier aux actions de la filière aéronautique corse (Corse composites aéronautiques et PIAC).....p10
- Arrêté n° 21/059CE Individualizazioni di i raporti prisintati par avisu à a riunioni di u Scagnu di l'ADEC di u 15 di dicembri di u 2020 - Individualisation de rapports présentés pour avis lors du Bureau de l'ADEC du 15 décembre 2020.....p13
- Arrêté n° 21/060CE Individualizazione di dui raporti presentati per avisu à a riunione di u Scagnu di l'ADEC di u 23 d'ottobre di u 2019 - Individualisation de deux rapports présentés pour avis lors du Bureau de l'ADEC du 23 octobre 2019.....p16
- Arrêté n° 21/061CE Affettazione di i crediti - Prugramma 1122 Mezi tecnici è lugistichi /ritale stradale Sezione Investimentu - Affectation de crédits du programme 1122 Moyens techniques et logistiques/voirie Section Investissement.....p19
- Arrêté n° 21/062CE Affettazione di crediti nantu à u prugramma 1132 - anzianu ritale territoriale - operazione individualizate - Affectations de crédits d'investissement sur le programme 1132 (ex-routes territoriales) - Opérations routières individualisées.....p21
- Arrêté n° 21/063CE Alloghji per l'accoglienza famigliale in a cumuna di Siscu - Logements dédiés à l'accueil familial sur la commune de Siscu.....p23

- Arrêté n° 21/064CE Affettazione di crediti di u programma Salute è Sociale - Funzionamentu - Aiutu Alimentare 2021 Individualisations de crédits du programme Santé-Social - Fonctionnement - Aide Alimentaire 2021.....p25
- Arrêté n° 21/065CE Individualizzazioni di crediti di a Misura 16 ' Aiuti à i sculari è studianti tocchi da a pricariità o da difficultà maiò ' di u ' Schema di l'aiuti pà a riescita è a vita studentina 2019-2023 ' - Individualisation de crédits de la Mesure 16 'Aides aux élèves et étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté' du 'Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023' - Commission du 29 juin 2021.....p28
- Arrêté n° 21/066CE Individualizzazioni di crediti di a Misura 2 ' Aiuti da i spesi di riintrata pà i studianti bursieri iscritti in un cursu dopu à u basciogliè in Corsica ' à titulu di l'annu di studiu 2021-2022 è à ghjuvori di u CROUS di Corsica. - Individualisation de crédits relatifs à la Mesure 2 'Aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse' au titre de l'année d'étude 2021-2022 et au bénéfice du CROUS de Corse.....p31
- Arrêté n° 21/067CE Individualizzazioni di crediti di a Misura 5 ' Aiuti di riintrata pà i studianti senza borsa di u superiori iscritti in un cursu dopu à u basciogliè in Francia ' di u ' Schema di l'aiuti pà a riescita è a vita studentina 2019-2023 ' - Individualisation de crédits de la Mesure 5 'Aides de rentrée pour les étudiants non boursiers du supérieur inscrit dans un cursus post bac en France' du 'Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023'.....p34
- Arrêté n° 21/068CE Mudificazioni di i misuri è di i dispositivi d'aiuti in quantu à u Schema di l'aiuti pà a riescita è a vita studentina, a furmazioni prufizionali è l'amparera 2019-2023 - Modifications des mesures et des dispositifs d'aide relatifs au schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage 2019-2023.....p37
- Arrêté n° 21/069CE Individualizzazione di e suvvenzione complementare di funzionamentu à l'EPLÉ - Individualisation de subventions complémentaires de fonctionnement aux EPLE.....p40
- Arrêté n° 21/070CE Individualizzazioni di i suvvinzioni d'esternatu pà i stabilimenti privati d'insignamentu sicundariu pà u terzu trimestru di l'annata sculari 2020-2021 - Individualisation des forfaits d'externat à destination des établissements privés du second degré pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2020-2021.....p42
- Arrêté n° 21/071CE Individualizzazione di u fondu Patrimoniu - programma 4414 - Mecenatu - Affectation de crédits du programme 4414 Mécénat Patrimoine – Fonctionnement.....p44
- Arrêté n° 21/072CE Individualizzazione di i crediti di u programma 3310 prughjetti di u cuntrollu di l'energia è l'energie rinnovabili - Individualisation des crédits du programme 3310 : projets de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.....p47
- Arrêté n° 21/073CE Affittazioni pà a missa in anda di u marcatu di furmazioni di l'attori di a ghjuvintù - Affectation pour le lancement du marché de formation des acteurs de jeunesse.....p49
- Arrêté n° 21/074CE cutizzazioni anacej in u quattru di l'accumpagnamentu è a missa in opara di a pulitica à prò di a ghjuvintù - Cotisation ANACEJ dans le cadre de l'accompagnement de la mise en oeuvre de la politique jeunesse.....p51
- Arrêté n° 21/075CE 4rta individualizzazioni di l'aiuti à u movimentu associativu in u campu di l'accunciamentu di u tarritoriu - Programma 3131 - 4ème individualisation des aides au mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire - Programme 3131.....p53
- Arrêté n° 21/076CE Chì dà delegazione à M. Jean-Félix ACQUAVIVA, diputatu di u Cismonte, Cunsigliere à l'Assemblea di Corsica, da assume a Presidenza delegata di u Cumitatu di a Muntagna corsa. - Donnant délégation à M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la Haute-Corse, Conseiller à l'Assemblée de Corse, pour assurer la Présidence déléguée du Comité de Massif de Corse.....p56
- Arrêté n° 21/077CE Pè a designazione di i raprisintanti di a Cullettività di Corsica in u Cunsigliu di gestione di u Parcu naturale marinu di Capicorsu è di l'Agriate - Portant désignation des représentants de la Collectivité de Corse pour siéger au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.....p58

- Arrêté n° 21/078CE Arrestatu chì mudifichighja l'arrestatu nu18/794 CE di u 19 di dicembre di u 2018 in quantu à a numinazione di i soci di a Cummissione lucale di l'Acqua di u Schema d'accunziamentu è di gestione di l'Acque di u stagnu di Chjurlinu in Biguglia - Arrêté modifiant l'arrêté n°18/794 CE du 19 décembre 2018 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Etang de Biguglia-Chjurlinu.....p60
- Arrêté n° 21/079CE Arrêté modifiant l'arrêté n° 18/038 CE du 25 avril 2018 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava.....p63
- Arrêté n° 21/080CE Arrestatu chì mudifichighja l'arrestatu ARR1800902CE di u 22 di ferraghju di u 2018 in quantu à a numinazione di i soci di u Cumitatu di Conca di Corsica. - Arrêté modifiant l'arrêté ARR1800902CE en date du 22 février 2018 portant nomination des membres du Comité de Bassin de Corse, Conca di Corsica.....p66
- Arrêté n° 21/104CE Disignazioni di rappresentanti di a Cullettività di Corsica nant'à Cummissione di diritti è di autonomia di e persone cun disabilità (CDAPH-CdC) - Désignations des représentants de la Collectivité de Corse au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH-CdC).....p69
- Arrêté n° 21/105CE Arestatu di cumpusizioni di u Cummissione esecutivu di a Casa di persone cun disabilità di Corsica (COMEX) - Arrêté de composition de la Commission exécutive de la Maison des Personnes Handicapées de Corse (COMEX).....p71
- Arrêté n° 21/119CE Pè a designazione di u raprisintante di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu in l'istanze di governanza di l'Agenza d'infurmazione nant'à l'alloghju di Corsica (ADIL di Corsica). - Portant désignation du représentant du Président du Conseil exécutif au sein des instances de gouvernance de l'Agence d'information sur le logement de Corse (ADIL de Corse).....p75
- Arrêté n° 21/121CE Cumpusizioni di i squatri pluridisciplinari cumpitenti in quantu à i situazioni individuali di i binifizarii di u Rivinutu di Sulidarità Attiva (RSA) Composition des équipes pluridisciplinaires compétentes sur les situations individuelles des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) de la Collectivité de Corse.....p77
- Arrêté n° 21/122CE arrêté de délégation d'attributions à Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive de Corse.....p83
- Arrêté n° 21/123CE arrêté portant délégation d'attributions à M. DOMINIQUE LIVRELLI, Conseiller executif de Corse.....p88
- Arrêté n° 21/124CE arrêté portant délégation d'attributions à MME BIANCA FAZI, Conseillère executive de Corse.....p92
- Arrêté n° 21/125CE arrêté portant délégation d'attributions à MME FLORA MATTEI, Conseillère executive de Corse.....p96
- Arrêté n° 21/126CE arrêté portant délégation d'attributions à M. GUY ARMANET, Conseiller executif de Corse.....p100
- Arrêté n° 21/127CE arrêté portant délégation d'attributions à M. Julien PAOLINI, Conseiller executif de Corse.....p105
- Arrêté n° 21/128CE arrêté portant délégation d'attributions à Mme LAUDA GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère executive de Corse.....p110
- Arrêté n° 21/129CE arrêté portant délégation d'attributions à M. GILLES GIOVANNANGELI, Conseiller executif de Corse.....p114
- Arrêté n° 21/130CE arrêté portant délégation d'attributions à M. Alexandre VINCIGUERRA, Conseiller executif de Corse.....p117
- Arrêté n° 21/131CE arrêté portant délégation d'attributions à Mme ANGELE BASTIANI, Conseillère executive de Corse.....p121

ARRETES DU CONSEIL EXECUTIF



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/052CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/052CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Chì porta numinazione di i membri di u Cunsigliu di i Siti di Corsica Portant nomination des membres du Conseil des Sites de Corse

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53 et R.4421-1 et suivants,
- VU** la délibération n°21/129AC de l'Assemblée de Corse en date du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans les commissions et organismes extérieurs,
- VU** la lettre de saisine du Préfet de Corse en date du 2 juillet 2021 prescrivant la désignation par le Président du Conseil Exécutif des nouveaux représentants de la Collectivité de Corse au sein du Conseil des Sites,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0103)

ARTICLE PREMIER : La liste des représentants de la Collectivité de Corse, nommés par le Président du Conseil exécutif de Corse au sein du Conseil des Sites, est fixée ainsi qu'il suit :

I- Membres communs aux formations dites « de la nature, des paysages et des sites », « du patrimoine et de l'architecture », « des carrières » du Conseil des Sites de Corse :

A) Au titre du deuxième collège, collège des représentants élus des collectivités territoriales, membres de droit outre le Président du Conseil exécutif de Corse :

a) Représentants de l'Assemblée de Corse (2T+2S) :

Titulaires	Suppléants
M. Hyacinthe VANNI, Conseiller à l'Assemblée de Corse, Vice-président de l'Assemblée de Corse	M. Jean BIANCUCCI, Conseiller à l'Assemblée de Corse
Mme Valérie BOZZI, Conseillère à l'Assemblée de Corse	M. Georges MELA, Conseiller à l'Assemblée de Corse

b) Représentants du Conseil Exécutif de Corse (3T+3S):

Titulaires	Suppléants
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse	M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de développement agricole de la Corse
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse	Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive de Corse
M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'environnement de la Corse	Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des transports de la Corse

II - Formation des unités touristiques nouvelles :

a) Représentants de l'Assemblée de Corse (2T+2S) :

Titulaires	Suppléants
M. Paul Jo CAITUCOLI, Conseiller à l'Assemblée de Corse	Mme Evelyne GALLONI D'ISTRIA, Conseillère à l'Assemblée de Corse
Mme Charlotte TERRIGHI, Conseillère à l'Assemblée de Corse	Mme Christelle COMBETTE, Conseillère à l'Assemblée de Corse

b) Représentants du Conseil exécutif de Corse (1T+1S) :

Titulaire	Suppléant
Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence de tourisme de la Corse	M. Alexandre VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de développement économique de Corse

III - Formation des carrières :

A) Au titre du deuxième collège (1T+1S) :

Titulaire	Suppléant
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse	M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'environnement de la Corse

IV - Formation de la faune sauvage captive :**A) Au titre des représentants élus des collectivités territoriales :****a) Représentants de l'Assemblée de Corse (3T+3S):**

Titulaires	Suppléants
Mme Sandra MARCHETTI, Conseillère à l'Assemblée de Corse	Mme Lisa FRANCISCI, Conseillère à l'Assemblée de Corse
M. Jean-Paul PANZANI, Conseiller à l'Assemblée de Corse	M. Jean-Jacques LUCCHINI, Conseiller à l'Assemblée de Corse
M. Jean-Martin MONDOLONI, Conseiller à l'Assemblée de Corse	Mme Chantal PEDINIELLI, Conseillère à l'Assemblée de Corse

V- Formation du patrimoine et de l'architecture (1T+1S) :

Co-Président	Suppléant
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse	Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive de Corse

A) Au titre du deuxième collège :**a) Représentants de l'Assemblée de Corse (1T+1S) :**

Titulaire	Suppléant
M. Jean BIANCUCCI, Conseiller à l'Assemblée de Corse	Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère à l'Assemblée de Corse

VI - Au titre de la délégation permanente, constituée au sein de la formation « du patrimoine et de l'architecture » (1T+1S) :

Titulaire	Suppléant
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse	Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive de Corse

b) Deux titulaires d'un mandat électif national ou local (2T+2S) :

Titulaires	Suppléants
M. Jean BIANCUCCI, Conseiller à l'Assemblée de Corse	<i>En attente de désignation</i>
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère à l'Assemblée de Corse	<i>En attente de désignation</i>

VII – Au titre de la formation « nature, paysage, sites :**a) Un représentant de l'Office de l'environnement de la Corse désigné sur proposition du Président de l'Office :**

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère à l'Assemblée de Corse

ARTICLE 2 : Les membres du Conseil des Sites de Corse, autres que les membres de droit, sont nommés pour trois ans à compter de la date du présent arrêté. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 3 : La perte de la qualité en raison de laquelle un membre a été élu ou désigné entraîne la vacance du siège correspondant.

Il est pourvu aux vacances survenues plus de dix mois avant la date du prochain renouvellement.

Toute personne désignée pour remplacer un membre du Conseil des Sites exerce son mandat jusqu'à la fin du mandat de la personne remplacée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/058CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/058CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Sustegnu finanziariu à l'azzioni di u sittori aerunauticu corsu (' Corse composites aéronautiques ' è PIAC) Soutien financier aux actions de la filière aéronautique corse (Corse composites aéronautiques et PIAC)

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,
- VU** la décision n° C (2014) 10147 du 17 décembre 2014 de la Commission européenne portant approbation de certains éléments du programme opérationnel intitulé « Corse » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région Corse en France

CCI 2014FR16M2OP004,

- VU** la délibération n°15/218 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2015 portant approbation du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014- 2020, et autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à procéder aux individualisations des crédits et à signer les conventions attributives d'aides afférentes,
- VU** le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret no 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté conjoint n°ARR1604416SAEU en date du 14 novembre 2016 abrogeant et remplaçant l'arrêté conjoint n°ARR1503SAEU en date du 18 juin 2015, désignant la liste des services de la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion, de ses offices et agences responsables du suivi et/ou coinstructeurs et/ou consultés, et l'Etat pour les dossiers d'opérations subventionnés dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la modification du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 approuvée par les membres du comité de suivi des fonds européens lors de la session plénière 16 novembre 2018,
- VU** la délibération n°19/541 CE du Conseil Exécutif de Corse du 5 septembre 2019 portant programmation pour les opérations CO0022309 et CO0022310 et individualisation des crédits FEDER-FSE correspondants,
- VU** les avis favorables du COREPA du 24 juillet 2020 et du 22 octobre 2020,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 0024)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE d'affecter les crédits Collectivité de Corse suivants :

SECTEUR : Action Economique
 ORIGINE : B.P 2021
 Programme : 2131 (Investissement)

MONTANT DISPONIBLE :.....8 389 071 €

Pôle des Industries Aéronautiques Corses (PIAC) : « Action d'amélioration des performances industrielles et mutation vers l'usine du futur 4.0 de la filière aéronautique corse »synergie n°CO0022309.....13 000 €

*Pôle des Industries Aéronautiques Corses (PIAC) :
 « Développement externe, gestion et animation du Pôle des Industries Aéronautiques Corse »synergie n°CO0022310.....18 268,10 €*

Corse Composites Aéronautiques : « Recherche industrielle, mutation de l'entreprise vers un modèle de pôle d'excellence composites et usine du futur » synergie n°CO0028387.....400 002 €

Pôle des Industries Aéronautiques Corse : « Mutation vers un nouveau modèle économique et d'organisation associée, autour de CCA, en élevant les entreprises partenaires à un nouveau rang dans la chaine de valeur » synergie n°CO002842.....300 000 €

TOTAL A AFFECTER :.....731 270,10 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :..... 7 657 800,90 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
 U Presidente

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/059CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/059CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Individualizzazioni di i raporti prisintati par avisu à a riunioni di u Scagnu di l'ADEC di u 15 di dicembri di u 2020 Individualisation de rapports présentés pour avis lors du Bureau de l'ADEC du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,
- VU** le régime d'aide n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021

adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

VU l'avis favorable du bureau de l'ADEC du 15 décembre 2020,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 0025)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021

PROGRAMME : 2131

MONTANT DISPONIBLE :6 495 110.90 €uros

Bénéficiaire	Dispositif d'aide	Type d'aide	Taux	Aide proposée	Avis du Bureau	Observations
SARL CEVAL PRUNELLI Valentin ORLANDAZZI	FORZA	Aides exceptionnelles à la reconstruction et la relance d'activité	50%	36 407,66 €	Favorable	
SARL CORSE MONTAGE Johann FERREIRA- RODRIGUES	FORZA	Aides exceptionnelles à la reconstruction et la relance d'activité	50%	50 000,00 €	Favorable	

MONTANT AFFECTE86 407,66 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :6 408 703.24 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/060CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/060CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Individualizzazione di dui rapporti presentati per avisu à a riunione di u Scagnu
di l'ADEC di u 23 d'ottobre di u 2019**

**Individualisation de deux rapports présentés pour avis lors du Bureau de
l'ADEC du 23 octobre 2019**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,
- VU** le régime d'aide n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021

adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

VU l'avis favorable du bureau de l'ADEC du 23 octobre 2019,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADEC - Actions régionales entreprises
(SGCE – RAPPORT N° 0023)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021

PROGRAMME : 2131

MONTANT DISPONIBLE :6 332 346.99 €

Bénéficiaire	Dispositif d'aide	Type d'aide	Avis du Bureau	Aide acceptée
SPL AMETARRA	Régime cadre exempté de notification n° SA.40206	Aide à l'investissement	Favorable	200 000 €
ASSOCIATION BIERA IN FESTA	Régime cadre exempté de notification n° SA.40453	Les aides à la participation des PME aux foires	Favorable	8 073 €

MONTANT AFFECTE208 073 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :6 124 273.99€

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/061CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/061CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Affettazione di i crediti - Programma 1122 Mezi tecnici è lugistichi /ritale stradale Sezione Investimentu Affectation de crédits du programme 1122 Moyens techniques et logistiques/voirie Section Investissement

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MTL - Voirie
(SGCE – RAPPORT N° 0097)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique : Moyens Techniques et Logistique - Voirie :

ORIGINE : B.P 2021

PROGRAMME : 1122 **Investissement**

MONTANT DISPONIBLE..... 3 200 000 euros

MONTANT A AFFECTER : 2 588 600 euros

- **Opération N1122A181X (à revaloriser) 137 000 euros**
Reconduction du marché
Libellé : **Matériels de débroussaillage**

- **Opération N1122A181V (à revaloriser) 15 600 euros**
Reconduction du marché – Secteur PUMONTE
Libellé : **Matériel et outillage PUMONTE**

- **Opération P1122201A (à revaloriser)36 000 euros**
Reconduction du marché – Secteur CISMONTE
Libellé : **Matériel et outillage CISMONTE**

- **Opération P1122211A (à créer)1 200 000 euros**
Acquisition de véhicules, engins et autres matériels – secteur PUMONTE
Libellé : **UGAP – Moyens roulants et mécanisés PUMONTE**

- **Opération P1122211B (à créer) 1 200 000 euros**
Acquisition de véhicules, engins et autres matériels – secteur CISMONTE
Libellé : **UGAP – Moyens roulants et mécanisés CISMONTE**

DISPONIBLE A NOUVEAU : 611 400 euros

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/062CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/062CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Affettazione di crediti nantu à u programma 1132 - anzianu ritale territoriale - operazione individualizate - Affectations de crédits d'investissement sur le programme 1132 (ex-routes territoriales) - Opérations routières individualisées

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Voirie territoriale - Travaux
(SGCE – RAPPORT N° 0150)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2021 – Investissement

PROGRAMME : 1132

MONTANT DISPONIBLE..... 2 800 000,00 €

MONTANT A AFFECTER 760 000,00 €

Ventilé comme suit :

Opération 1132N063 360 000,00 €
Ex-RT40/ex-RD22 – Aménagement d'un carrefour tourne à gauche

Opération 1212H289T..... 400 000,00 €
Travaux de requalification de la Rocade d'Aiacciu

MONTANT RESTANT DISPONIBLE 2 040 000,00 €

Ces opérations sont éligibles au financement par l'excédent de Dotation de Continuité Territoriale.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/063CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/063CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Alloghji per l'accoglienza famigliale in a cumuna di Siscu Logements dédiés à l'accueil familial sur la commune de Siscu

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 20/148 AC de l'Assemblée de Corse du 05 novembre 2020 approuvant l'actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Action sanitaire et sociale
(SGCE – RAPPORT N° 0142)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2021
PROGRAMME : 5211 Investissement

MONTANT DISPONIBLE.....526 193,00 €

Madame X - SISCU.....3 465,67 €

Financement de travaux de réhabilitation, d'adaptation, d'extension et de mise aux normes de logements dédiés à l'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées (fourniture et pose d'un monte-escalier)

MONTANT AFFECTE.....3 465,67 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....522 727,33 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/064CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/064CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Affettazione di crediti di u prugramma Salute è Suciale - Funziunamentu - Aiutu Alimentare 2021 Individualisations de crédits du programme Santé-Social - Fonctionnement - Aide Alimentaire 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 20/148 AC de l'Assemblée de Corse du 05 novembre 2020 approuvant l'actualisation du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du

Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,**APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****Action sanitaire et sociale
(SGCE – RAPPORT N° 0152)****ARTICLE PREMIER** : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique Fonctionnement :ORIGINE : BP 2021
PROGRAMME : 5211

MONTANT DISPONIBLE.....	2 485 000 €
➤ ASSOCIATION « LE RESTAURANT SOCIAL- BASTIA »	10 000 €
➤ ASSOCIATION « LE SECOURS POPULAIRE » - BASTIA...	39 600 €
➤ ASSOCIATION « LA CROIX ROUGE FRANCAISE CHUS L'ALBA » - AIACCIU	35 050 €
➤ ASSOCIATION « LA FRATERNITE DU PARTAGE - BASTIA »	52 147 €
➤ ASSOCIATION « PARTAGE » AIACCIU	39 300 €
➤ « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BASTIA ».....	15 000 €
➤ ASSOCIATION « PRESENCE BIS » - AIACCIU	34 154 €
➤ ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR »-BASTIA	23 600 €
MONTANT AFFECTE.....	248 851 €
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	2 236 149 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop above the vertical stroke.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/065CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/065CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Individualizzazioni di crediti di a Misura 16 ' Aiuti à i sculari è studianti tocchi da
a pricariità o da difficultà maiò ' di u ' Schema di l'aiuti pà a riescita è a vita
studiantina 2019-2023 '**

**Individualisation de crédits de la Mesure 16 'Aides aux élèves et étudiants en
situation de précarité ou en grande difficulté' du 'Schéma d'aide à la réussite et
à la vie étudiante 2019-2023' - Commission du 29 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Dominique LIVRELLI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°19/317 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante pour la période 2019-2023 et autorisant la mise en œuvre des mesures d'aide relatives qui en découlent,
- VU** l'arrêté n° 20/1374CE du Conseil exécutif de Corse du 21 juillet 2020 approuvant la modification de mesures d'aide relatives au Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023,
- VU** la délibération n°21/089 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 approuvant les « mesures et dispositifs d'aides relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie Etudiante 2019-2023 »,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant

adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Vie étudiante - Bourses (SGCE – RAPPORT N° 0173)

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021
PROGRAMME : 4115 réussite et vie étudiante - section fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE.....2 873 793,00 €

Mesure 16 «Aides aux élèves et étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté, du Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 », de la commission du 29 juin 2021.

Attributaires de la Mesure 16 :

M16_290621_37	1 000,00€
M16_290621_38	500,00€
M16_290621_40	1 500,00€
M16_290621_69	1 500,00€
M16_290621_68	1 500,00€
M16_290621_36	1 500,00€
M16_290621_39	3 000,00€
M16_290621_79	1 500,00€
M16_290621_41	1 500,00€
M16_290621_77	1 500,00€
M16_290621_45	1 500,00€
M16_290621_73	1 500,00€
M16_290621_80	500,00€

MONTANT AFFECTE18 500,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU2 855 293,00 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/066CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/066CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Individualizzazioni di crediti di a Misura 2 ' Aiuti da i spesi di riintrata pà i
studenti bursieri iscritti in un cursu dopu à u basculiè in Corsica ' à titulu di
l'annu di studiu 2021-2022 è à ghjuvori di u CROUS di Corsica.**

**Individualisation de crédits relatifs à la Mesure 2 'Aides aux dépenses de
rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en
Corse' au titre de l'année d'étude 2021-2022 et au bénéfice du CROUS de Corse**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°19/317 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante pour la période 2019-2023 et autorisant la mise en œuvre des mesures d'aide relatives qui en découlent,
- VU** l'arrêté n° 20/1374CE du Conseil exécutif de Corse du 21 juillet 2020 approuvant la modification de mesures d'aide relatives au Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023,
- VU** la délibération n°21/089 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 approuvant les « mesures et dispositifs d'aides relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie Etudiante 2019-2023 »,

- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Vie étudiante - Bourses
(SGCE – RAPPORT N° 0175)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la convention entre la Collectivité de Corse et le CROUS de Corse telle que présentée en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021
PROGRAMME : 4115 réussite et vie étudiante - section fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE.....2 850 093,00 €

Mesure 2 : «Aides aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers inscrits dans un cursus post-bac en Corse » au titre de l'année d'étude 2021-2022 et au bénéfice du CROUS de Corse.

MONTANT AFFECTE1 010 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU1 840 093,00 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/067CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/067CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Individualizzazioni di crediti di a Misura 5 ' Aiuti di riintrata pà i studianti senza
borsa di u superiori iscritti in un cursus dopu à u basciigliè in Francia ' di u '
Schema di l'aiuti pà a riescita è a vita studentina 2019-2023 '**
**Individualisation de crédits de la Mesure 5 'Aides de rentrée pour les étudiants
non boursiers du supérieur inscrit dans un cursus post bac en France' du
'Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023'**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°19/317 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante pour la période 2019-2023 et autorisant la mise en œuvre des mesures d'aide relatives qui en découlent,
- VU** l'arrêté n° 20/1374CE du Conseil exécutif de Corse du 21 juillet 2020 approuvant la modification de mesures d'aide relatives au Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023,
- VU** la délibération n° 21/089 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 approuvant les « mesures et dispositifs d'aides relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie Etudiante 2019-2023 »,

- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Vie étudiante - Bourses
(SGCE – RAPPORT N° 0174)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021
PROGRAMME : 4115 réussite et vie étudiante - section fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE.....2 855 293,00 €

Mesure 5 : «Aides de rentrée pour les étudiants non boursiers du supérieur inscrit dans un cursus post bac en France» du « Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 »
Attributaires de la mesure 5 :

M5_21_01	800,00 €
M5_21_02	800,00 €
M5_21_03	800,00 €
M5_21_04	800,00 €
M5_21_05	400,00 €
M5_21_07	800,00 €
M5_20_187	800,00 €

MONTANT AFFECTE5 200,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU2 850 093,00 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/068CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/068CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Mudificazioni di i misuri è di i dispositivi d'aiuti in quantu à u Schema di l'aiuti
pà a riescita è a vita studentina, a furmazioni prufizionali è l'amparera 2019-
2023**

**Modifications des mesures et des dispositifs d'aide relatifs au schéma d'aide à
la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à
l'apprentissage 2019-2023**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n°19/317 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante pour la période 2019-2023 et autorisant la mise en œuvre des mesures d'aide relatives qui en découlent,
- VU** l'arrêté n° 20/1374CE du Conseil exécutif de Corse du 21 juillet 2020 approuvant la modification de mesures d'aide relatives au Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023,
- VU** la délibération n° 21/089 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021, approuvant les « mesures et dispositifs d'aides relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie Etudiante 2019-2023 »,

- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Vie étudiante - Bourses
(SGCE – RAPPORT N° 0179)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le présent rapport « *Modifications des mesures et des dispositifs d'aide relatifs au schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage 2019-2023* » ainsi que ses annexes.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le service à mettre en œuvre les mesures revues et corrigées ainsi que les dossiers de demandes d'aide qui y sont rattachés, à savoir :

La mesure 5 Aide de rentrée pour les étudiants non boursiers du supérieur inscrit dans un cursus post bac en France (cf. annexe 1 Fiche mesure 5, annexe 2 Dossier de demande d'aide « Mesure 5 «Aides de rentrée pour les étudiants non boursiers du supérieur inscrit dans un cursus post bac en France »).

La mesure 16 Aide aux élèves et étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté (cf. annexe 3 Fiche mesure 16, annexe 4 Dossier de demande d'aide « Mesure 16 « Aide aux élèves et étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté »).

La mesure 19 Aide d'accès aux soins (cf. annexe 5 Fiche mesure 19, annexe 6 Dossier de demande d'aide « Mesure 19 « Aide d'accès aux soins »).

La mesure 24 Aide à l'acquisition d'un équipement informatique, pour les étudiants inscrits en première année post bac, du supérieur, de l'apprentissage, et du sanitaire et social (cf. annexe 7 Fiche mesure 24, annexe 8 Dossier de demande d'aide « Mesure 24 « Aide à l'acquisition d'un ordinateur, pour les étudiants du supérieur de l'Académie de Corse inscrits en formation initiale, en apprentissage, ou dans le secteur sanitaire et social »).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/069CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/069CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Individualizzazione di e suvvenzione complementare di funziunamentu à l'EPLE Individualisation de subventions complémentaires de fonctionnement aux EPLE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FCT des établissements du 2nd degré
(SGCE – RAPPORT N° 0189)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le présent rapport « Individualisation des subventions complémentaires de fonctionnement aux EPLE ».

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021
PROGRAMME : 4128- FONCTIONNEMENT DES EPLE
SECTION : FONCTIONNEMENT
CHAPITRE : 932
FONCTION : 223

MONTANT DISPONIBLE AE	772 522 €
MONTANT AFFECTÉ :	194 271 €
Collège Henri TOMASI, A PENTA DI CASINCA	30 000 €
Collège Arthur GIOVONI, AIACCIU	9 273 €
Collège du Stilettu, AIACCIU	60 000 €
Collège du Cap, LURI	15 000 €
Collège Henri BOROSI, VICU	11 000 €
Lycée Jacques FAGGIANELLI, BASTIA	68 998 €
DISPONIBLE A NOUVEAU :	578 251 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/070CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/070CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Individualizazioni di i suvvinzioni d'esternatu pà i stabilimenti privati d'insignamentu sicundariu pà u terzu trimestru di l'annata sculari 2020-2021 Individualisation des forfaits d'externat à destination des établissements privés du second degré pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2020-2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FCT des établissements du 2nd degré
(SGCE – RAPPORT N° 0185)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** le présent rapport « Individualisation des forfaits d'externat à destination des établissements privés du second degré pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2020/2021 » tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021
PROGRAMME : 4128- FONCTIONNEMENT DES EPLE
SECTION : FONCTIONNEMENT
CHAPITRE : 932
FONCTION : 223

MONTANT DISPONIBLE AE	947 846 €
MONTANT AFFECTÉ :	174 689 €
FORFAIT EXTERNAT - ASSOCIATION JEANNE D'ARC		98 349 €
FORFAIT EXTERNAT - ASSOCIATION SAINT PAUL		76 340 €
DISPONIBLE A NOUVEAU :	773 157 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/071CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/071CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Individualizzazione di u fondu Patrimoniu - prugramma 4414 - Mecenatu Affectation de crédits du programme 4414 Mécénat Patrimoine - Fonctionnement

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-060 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse et faisant mention de la création d'un « Pôle Mécénat » pour la Culture et le Patrimoine,
- VU** la délibération n° 17/286 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides Patrimoine,
- VU** la délibération n° 20/021 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 approuvant la mise en place d'une stratégie de mécénat par l'élaboration d'une charte éthique du mécénat de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Mécénat - Patrimoine
(SGCE – RAPPORT N° 0178)**

ARTICLE PREMIER : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2021

PROGRAMME : 4414 Patrimoine – Fonctionnement – Mécénat Patrimoine

MONTANT DISPONIBLE :..... 13 600,00 €

COLLECTIVITE DE CORSE - Direction du patrimoine – Pôle mécénat

- Création de supports de communication de campagne générique et projets à

mécéner.....	10 000,00 €
- Campagne de communication pour la souscription du Château de La PUNTA.....	3 600,00 €
-	

MONTANT AFFECTE : **13 600,00 Euros**

DISPONIBLE A NOUVEAU : **0,00 Euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/072CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/072CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Individualizazione di i crediti di u programma 3310 prughjetti di u cuntrollu di l'energia è l'energie rinnovabili Individualisation des crédits du programme 3310 : projets de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS : MM.

Guy ARMANET, Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la Programmation Pluriannuelle de l'Energie adoptée le 18 décembre 2015 par décret n°2015-1697,
- VU** la délibération n° 16/109 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2016 validant le dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse,
- VU** la délibération n° 21/078 CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant l'actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE),
- VU** l'arrêté n° 21/2253CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 25 mai 2021 autorisant le lancement des Appels à Projets : Etudes Petite

Hydroélectricité, Eclairage Public, Solaire thermique, Bois énergie, Efficacité énergétique des Bâtiments,

- VU** l'avis du Bureau de l'AUE du 02 juin 2021,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Contractualisation CPER CDC/ADEME
(SGCE – RAPPORT N° 0054)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P 2021

PROGRAMME : 3310 Investissement

MONTANT DISPONIBLE :**1 300 000,00 Euros**

MONTANT AFFECTE :**252 275,85 Euros**

17 bénéficiaires –

(Tableaux de répartition joints en annexe)

DISPONIBLE A NOUVEAU :**1 047 724,15 Euros**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/073CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/073CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Affittazioni pà a missa in anda di u marcatu di furmazioni di l'attori di a ghjuvintù Affectation pour le lancement du marché de formation des acteurs de jeunesse

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II – Livre IV- IVème Partie,
- VU** la délibération n°19/101 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire,
- VU** la délibération n°20/169 AC de l'Assemblée de Corse du 06 novembre 2020 approuvant la charte des acteurs de jeunesse
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/074CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/074CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**cutizzazioni anacej in u quattru di l'accumpagnamentu è a missa in opara di a
pulitica à prò di a ghjuvintù
Cotisation ANACEJ dans le cadre de l'accompagnement de la mise en oeuvre
de la politique jeunesse**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4422-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté et son article 54,
- VU** la délibération n° 18/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant la feuille de route du Pattù pè a Ghjuventù,
- VU** la délibération n° 19/101 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 approuvant le règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire,
- VU** la délibération n° 20/167 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Aides en faveur de la jeunesse
(SGCE – RAPPORT N° 0157)**

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique jeunesse :

ORIGINE : B.P 2021

PROGRAMME : 4521

MONTANT DISPONIBLE 969 538 €

COTISATION A L'ASSOCIATION ANACEJ 2020 et 2021

MONTANT AFFECTE..... 9 693,94 €

DISPONIBLE A NOUVEAU859 843,06 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/075CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/075CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

4rta individualizazioni di l'aiuti à u movimentu associativu in u campu di l'accunciamentu di u tarritoriu - Prugramma 3131 4ème individualisation des aides au mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire - Programme 3131

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi 2000-321 du 12/04/2000,

- VU** l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,
- VU** la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n°21/064 CP de la Commission permanente du 28 avril 2021 adoptant des mesures exceptionnelles en faveur du soutien au secteur associatif de Corse impacté par la crise COVID 19 et portant abrogation des dispositions adoptées antérieurement,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Vie associative
(SGCE – RAPPORT N° 0088)**

ARTICLE PREMIER : **APPROUVE** la 4ème individualisation des aides au mouvement associatif pour le domaine de l'aménagement du territoire pour l'exercice 2021, telle que figurant en annexe, sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

ARTICLE 2 : **AFFECTE** les subventions allouées sur le programme tel que détaillé ci-dessous :

ORIGINE : B.P 2021

PROGRAMME : 3131

MONTANT DISPONIBLE844 666 euros

MONTANT TOTAL AFFECTE..... 95 500 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU..... 749 166 euros

ARTICLE 3 : **APPROUVE** la convention avec l'Association Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Corse-du-Sud dont le montant alloué est (ou dont les financements cumulés à venir sont) supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/076CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/076CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Chì dà delegazione à M. Jean-Félix ACQUAVIVA, diputatu di u Cismonte,
Cunsiglieru à l'Assemblea di Corsica, da assume a Presidenza delegata di u
Cumitatu di a Muntagna corsa.**

**Donnant délégation à M. Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la Haute-Corse,
Conseiller à l'Assemblée de Corse, pour assurer la Présidence déléguée du
Comité de Massif de Corse.**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne, en particulier l'article 7,

VU la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°16/105 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016 approuvant la réactivation du Comité de massif,

VU la délibération n°17/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 portant sur le fonctionnement du Comité de massif,

VU la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0193)

ARTICLE PREMIER :

DELEGATION est donnée à Monsieur Jean-Félix ACQUAVIVA, Député de la Haute-Corse, Conseiller à l'Assemblée de Corse, à l'effet de me représenter et d'assurer, dans les conditions fixées par les textes sus visés et les dispositions du Code général des collectivités territoriales, la Présidence déléguée du Comité de Massif de Corse.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/077CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/077CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Pè a designazione di i raprisintanti di a Cullettività di Corsica in u Cunsigliu di
gestione di u Parcu naturale marinu di Capicorsu è di l'Agriate
Portant désignation des représentants de la Collectivité de Corse pour siéger
au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de
l'Agriate**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L 334-1, L 334-2, et R334-4 à R 334-26,
- VU** le décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate,
- VU** la délibération n°2017.27 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant le règlement intérieur du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**(SGCE – RAPPORT N° 0163)****ARTICLE 1^{er}**

DESIGNE comme représentants du Conseil exécutif de Corse pour siéger au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate :

Titulaire	Suppléant
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'OEC

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/078CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/078CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Arrestatu chì mudifichighja l'arrestatu nu18/794 CE di u 19 di dicembre di u 2018 in quantu à a numinazione di i soci di a Cummissione lucale di l'Acqua di u Schema d'accunciamento è di gestione di l'Acque di u stagnu di Chjurlinu in Biguglia

Arrêté modifiant l'arrêté n°18/794 CE du 19 décembre 2018 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Étang de Biguglia-Chjurlinu

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n°09/094 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mai 2009 portant modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau de l'étang de Biguglia,
- VU** la délibération n°14/040 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2014 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Biguglia,
- VU** la délibération n°18/252 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 portant modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'étang de Biguglia-Chjurlinu,

VU l'arrêté n°18/794 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 19 décembre 2018 portant nomination des membres de la CLE, modifié par arrêtés n°19/236 CE du 28 mai 2019 et n°20/1683 CE du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT les délibérations n°14/2021 du conseil municipal d'Olméti-di-Tuda en date du 15 avril 2021 et n°21/129 AC de l'Assemblée de Corse en date du 22 juillet 2021 portant désignation de ses représentants au sein d'organismes divers,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0144)

ARTICLE PREMIER : L'arrêté n°18/794 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 19 décembre 2018 modifié, est ainsi modifié :

<i>A/ Collège des collectivités autres que la Collectivité de Corse (14 membres)</i>	
1. 7 Communes riveraines • Olméti di Tuda	M. Pierre AGOSTINI
<i>B/ Collège de la Collectivité de Corse (7 membres)</i>	
1. Conseillers désignés par l'Assemblée de Corse (5 membres)	M. Jean-Charles GIABICONI M. Antoine POLI M. Louis POZZO-DI-BORGO Mme Charlotte TERRIGHI M. Hervé VALDRIGHI
2. Représentants du Conseil exécutif de Corse (2 membres)	M. Gilles GIOVANNANGELI M. Guy ARMANET

ARTICLE 2 : Les autres clauses de l'arrêté n°18/794 CE 19 décembre 2018 modifié restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small loop above the vertical line.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/079CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/079CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Arrêté modifiant l'arrêté n° 18/038 CE du 25 avril 2018 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n°12/028 AC de l'Assemblée de Corse du 20 février 2012 arrêtant le périmètre et fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava,
- VU** la délibération n°17/340 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 portant modification de la composition et des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava,
- VU** l'arrêté n°18/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 25 avril 2018 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava, modifié par l'arrêté n°18/246 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du

19 juillet 2018,

CONSIDERANT la délibération n°21/129 AC de l'Assemblée de Corse en date du 22 juillet 2021 portant désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs et le courrier en date du 18 mai 2021 désignant le représentant d'EdF,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0145)

ARTICLE PREMIER : L'arrêté n° 18/246 CE du 19 juillet 2018 est abrogé.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 18/038 CE du 25 avril 2018 est ainsi modifié :

<i>B/ Collège de la Collectivité de Corse (8 membres)</i>	
1. Conseillers désignés par l'Assemblée de Corse (6 membres)	Mme Véronique ARRIGHI M. Jean BIANCUCCI Mme Christelle COMBETTE M. Pierre GHIONGA M. Don Joseph LUCCIONI M. Pierre POLI
2. Représentants du Conseil exécutif de Corse (2 membres)	M. Gilles GIOVANNANGELI M. Julien PAOLINI
<i>C/ Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (8 membres)</i>	
5. EdF/GdF	M. Benoît GERARDIN

ARTICLE 3 : Les autres clauses de l'arrêté n° 18/038 CE du 25 avril 2018 restent inchangées.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/080CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/080CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

**Arrestatu chì mudifichighja l'arrestatu ARR1800902CE di u 22 di ferraghju di u 2018 in quantu à a numinazione di i soci di u Cunitatu di Conca di Corsica.
Arrêté modifiant l'arrêté ARR1800902CE en date du 22 février 2018 portant nomination des membres du Comité de Bassin de Corse, Conca di Corsica**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n°03/111 AC de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003 portant création du Comité de Bassin de Corse et approuvant sa composition et ses règles de fonctionnement, modifiée par délibérations n°09/093 AC du 28 mai 2009 et n°10/168 AC du 24 septembre 2010,
- VU** la délibération n°17/293 AC de l'Assemblée de Corse du 22 septembre 2017 modifiant la composition et les règles de fonctionnement du Comité de Bassin de Corse,
- VU** la délibération n°21/094 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 portant sur la consultation sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et de Programme de Mesures (PdM)

associé,

VU l'arrêté ARR1800902CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 22 février 2018 portant nomination des membres du Comité de Bassin de Corse, Conca di Corsica, modifié par arrêtés n°18/142CE du 26 juin 2018, n°19/043CE du 26 février 2019, n°19/374CE du 02 juillet 2019, n°19/553CE du 24 septembre 2019, n°20/1174CE du 28 avril 2020, n°20/1466CE du 15 septembre 2020 et n°21/1945CE du 23 février 2021,

CONSIDERANT la délibération n°21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation de ses représentants au sein d'organismes divers,

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 19 juillet 2021,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0143)

ARTICLE PREMIER : L'arrêté n° ARR1800902 CE du 22 février 2018 modifié, est ainsi modifié :

<i>A/ COLLEGE DES COLLECTIVITES</i>	
1. Collectivité de Corse	M. Gilles SIMEONI Président du Conseil exécutif de Corse Président du Comité de bassin Conca di Corsica
• La Présidente de l'Assemblée de Corse	Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS Présidente de l'Assemblée de Corse
• 5 Conseillers désignés par l'Assemblée de Corse	M. Petr'Antò FILIPPI Mme Lisa FRANCISCI M. Jean-Jacques LUCCHINI M. Saveriu LUCIANI Mme Chantal PEDINIELLI
• 2 Conseillers exécutifs	M. Gilles GIOVANNANGELI Mme Bianca FAZI
3. Communautés d'agglomération	
• de Bastia	M. Gérard ROMITI, Vice-Président de la CAB
<i>B/ COLLEGE DES USAGERS ET PERSONNES COMPETENTES</i>	

7. Office de Développement Agricole et Rural de la Corse	M. Dominique LIVRELLI
---	------------------------------

ARTICLE 2 : Les autres clauses de l'arrêté ARR1800902 CE du 22 février 2018 modifié restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/104CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/104CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Disignazioni di rappresentanti di a Cullettività di Corsica nant'à Cummissione di diritti è di autonomia di e persone cun disabilità (CDAPH-CdC) Désignations des représentants de la Collectivité de Corse au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH- CdC)

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.146-4,
- VU** l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relative à la Collectivité de Corse,
- VU** le décret n° 2018-76 du 8 février 2018 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0115)

ARTICLE PREMIER :

Sont désignés pour siéger à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse comme suit

En qualité de représentants de la Collectivité de Corse désignés par le Président du Conseil exécutif de Corse, (16 membres : 4 titulaires et 12 suppléants) :

Titulaires	Suppléants
Mme. Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	Véronique Arrighi
	Anne Laure Santucci
	Véronique Pietri
Mme. Bianca FAZI	Juliette Ponzevera
	Véronique Pietri
	Anna Maria Colombani
Muriel FAGNI	Françoise Campana
	Julia Tiberi
	Cathy Cognetti-Turchini
Joseph SAVELLI	Don Joseph Luccioni
	Hervé Valdrighi
	Chantal Pedinielli

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse et le Directeur de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/105CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/105CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Arestatu di cumpusizioni di u Cummissione esecutivu di a Casa di persone cun disabilità di Corsica (COMEX)

Arrêté de composition de la Commission exécutive de la Maison des Personnes Handicapées de Corse (COMEX)

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.146-4,
- VU** l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relative à la Collectivité de Corse,
- VU** le décret n° 2018-76 du 8 février 2018 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/012 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse (MDPHCC),
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**(SGCE – RAPPORT N° 0121)****ARTICLE PREMIER :**

Sont désignés pour siéger à la Commission Exécutive de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse, outre le Président du Conseil exécutif de Corse :

- a) En qualité de représentants de la Collectivité de Corse désignés par le Président du Conseil exécutif de Corse, pour une durée de 4 ans renouvelable (16 membres) :**

Titulaires	Suppléants
Mme Bianca FAZI	DGA social
Veronique Arrighi	<i>En attente de désignation</i>
Juliette Ponzevera	Anne Laure Santucci
Joseph Savelli	Nadine Nivaggioni
Muriel Fagni	<i>En attente de désignation</i>
Frédérique Densari	Paola Mosca
Evelyne Galloni d'Istria	<i>En attente de désignation</i>
Françoise Campana	<i>En attente de désignation</i>
Jean Paul Panzani	Don Joseph Luccioni
Hervé Valdrighi	Jean Charles Giabiconi
Anna Maria Colombani	<i>En attente de désignation</i>
Ghjuvan Santu Le Mao	<i>En attente de désignation</i>
Véronique Pietri	Jean Baptiste Arena
Vanina Borromei	Vanina Le Bomin
Chantal Pedinielli	<i>En attente de désignation</i>
Cathy Cognetti-Turchini	<i>En attente de désignation</i>

- b) En qualité de représentants des associations de personnes handicapées, par le Conseil de la Citoyenneté et de l'Autonomie**

M. Pierre LOUIS ALESSANDRI (ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE)	M. Stéphane SBRAGGIA (ASSOCIATION HANDICAP ET DÉPENDANCE 2A)
Mme Marylène BELGODÈRE (ASSOCIATION TRISOMIE 21)	Mme Odile MEYNET (UNION DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE CORSE-DU-SUD)
Mme Dominique ANDREANI ((UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES)	M. Bernard MARTELLI (PACT SOLIHA DE HAUTE-CORSE)
Mme Véronique CUVILLIER LUGARINI (ASSOCIATION DES AMIS ET PARENTS DES PERSONNES HANDICAPÉES DE HAUTE-CORSE)	M. Jean-Pierre MAGNANI (ASSOCIATION DES AMIS ET PARENTS DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CORSE-DUSUD)

M. Stéphane LINALE (ASSOCIATION INTÉGRATION, SOUTIEN, ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL, INSERTION SOCIALE)	Mme Dominique SILVANI (ASSOCIATION CAP EMPLOI – A MURZA)
Mme Simone MAISETTI (ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE)	M. Michel MORELLO (ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DE CORSE)
M. Nonce GIACOMONI (ASSOCIATION ESPOIR AUTISME CORSE)	M. Lucien PERES (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE CORSE-DU-SUD)
Mme Nicole ROUSSET (ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES)	M. François-Joseph ETTORI (ASSOCIATION VALIN'CAP)

c) En qualité de représentants de l'Etat, désignés par le Préfet, et le Recteur d'Académie (3 membres) :

- Les deux représentants de la Direction Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou leurs représentants,
- Monsieur le Recteur d'Académie, ou son représentant.

d) En qualité de représentant de l'Agence Régionale de Santé

(1 membre)

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant. Accusé de réception en préfecture

e) En qualité de représentants des Caisses Primaires d'Assurance

-Maladie, pour une durée de 4 ans renouvelable (2 membres)

- Monsieur le Directeur de la CPAM de Corse-du-Sud, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la CPAM de Haute-Corse, ou son représentant.

f) En qualité de représentants des Caisses d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 ans renouvelable (2 membres)

- Monsieur le Directeur de la CAF de Corse-du-Sud, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la CAF de Haute-Corse, ou son représentant.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse et le Directeur de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



ARRETE N° 21/119CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,

VU les statuts de l'ADIL de Corse, validés le 1^{er} janvier 2018, en particulier l'article 4,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0148)

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE comme représentant du Président du Conseil exécutif de Corse pour siéger au sein **de l'Agence d'information sur le logement de Corse (ADIL de Corse)** : M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif et Mme Frédérique DENSARI, Conseillère à l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/121CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/121CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Cumpusizioni di i squatri pluridisciplinari cumpitenti in quantu à i situazioni individuali di i binifiziarri di u Rivinutu di Sulidarità Attiva (RSA) Composition des équipes pluridisciplinaires compétentes sur les situations individuelles des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) de la Collectivité de Corse

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.262-39 et R.262-70,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021, portant délégation d'attributions au Conseil exécutif de Corse et à son président,
- VU** la délibération n°21/092 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 adoptant le règlement actualisé des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse,
- VU** l'arrêté n°18/017 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 3 avril 2018 portant composition des équipes pluridisciplinaires compétentes sur les situations individuelles des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

de la Collectivité de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0194)

ARTICLE PREMIER : FIXE à cinq le nombre des équipes pluridisciplinaires compétentes sur les situations individuelles des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) réparties sur le territoire insulaire comme suit :

- Equipe pluridisciplinaire du ressort territorial d'AIACCIU
- Equipe pluridisciplinaire du ressort territorial de BASTIA
- Equipe pluridisciplinaire du ressort territorial du CENTRE CORSE / BALAGNE
- Equipe pluridisciplinaire du ressort territorial de la PLAINE ORIENTALE
- Equipe pluridisciplinaire du ressort territorial de SARTE / PORTIVECHJU

ARTICLE 2 : Les équipes pluridisciplinaires (EP) se réunissent à minima une fois par mois.

Elles sont consultées :

- préalablement aux décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle ;
- préalablement aux décisions de réduction ou de suspension ;
- lorsque le bénéficiaire, sans motif légitime, ne respecte pas ou n'établit pas dans les délais le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) ou le Contrat d'Engagements réciproques (CER) ;
- ou lorsqu'il est radié de la liste des demandeurs d'emploi, ou lorsqu'il refuse de se soumettre aux contrôles et qui affectent le bénéficiaire.

Elles rendent un avis préalable à la décision du Président du Conseil exécutif de Corse sur les propositions de :

- réduction, suspension ou du versement de l'allocation RSA pour non-respect du PPAE ou du contrat social, ou du CER. L'avis rendu porte sur le montant, le taux et la durée de la suspension.
- réorientations vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle des bénéficiaires du RSA.
- révision du contrat social : si, à l'issue d'un délai de six mois, pouvant aller jusqu'à douze mois selon le cas, le bénéficiaire du RSA ayant fait l'objet de l'orientation vers un référent social n'a pas pu être réorienté vers un référent Pôle Emploi, sa situation est examinée par l'équipe pluridisciplinaire.

Le secrétariat des EP est assuré par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 : La composition des équipes pluridisciplinaires est fixée comme suit :

AU TITRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

- deux conseiller(e)s titulaires de l'Assemblée de Corse, dont l'un assure la présidence de l'EP, et l'autre la suppléance de la présidence.
- deux conseillers suppléant(e)s,
- Le directeur de l'insertion et du logement, ou son représentant ;
- Le chef du service insertion sociale, ou son représentant ;
- Le chef du service insertion professionnelle, ou son représentant ;
- Le chef de bureau insertion sociale du territoire du ressort de l'EP, ou son représentant ;
- Un référent en qualité d'appui technique

AU TITRE DE L'ETAT

- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) : le directeur, ou son représentant ;
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) : le directeur, ou son représentant.

AU TITRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- Pôle Emploi : le directeur, ou son représentant.

AU TITRE DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Un représentant du Centre communal ou intercommunal d'action sociale du territoire du ressort de l'EP.

AU TITRE DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES

- Caisse d'allocations familiales (CAF) de Corse du Sud : le directeur, ou son représentant ;
- Mutualité sociale agricole (MSA) de Corse : le directeur, ou son représentant ;
- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Corse du Sud : le directeur, ou son représentant ;
- Des représentants d'organismes et associations à caractère social et humanitaire intervenant sur le territoire du ressort de l'EP.

AU TITRE DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Deux titulaires et deux suppléants, représentants des bénéficiaires du RSA, désignés par la direction insertion logement de la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 : Sont désignés pour siéger au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'AIACCIU :

AU TITRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

- Mme Muriel Fagni, titulaire ; Mme Marie-Hélène Casanova Servas, suppléant ;
 - M. Romain Colonna, titulaire ; Mme Véronique Arrighi, suppléant ;
- La présidence de l'équipe pluridisciplinaire d'Aiacciu est exercée par Mme Muriel Fagni, ou en son absence par M. Romain Colonna.

AU TITRE DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien : le directeur, ou son représentant.

AU TITRE DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES

- Association ISATIS : le directeur, ou son représentant ;
- Micro-entreprise GUERBA : son représentant ;
- Association A Murza : le directeur, ou son représentant ;
- BGE Corse : le directeur, ou son représentant ;

ARTICLE 5 : Sont désignés pour siéger au sein de l'équipe pluridisciplinaire de BASTIA :

AU TITRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

- Mme Anne Laure Santucci, titulaire ; M. Joseph Savelli, suppléant ;
 - Mme Juliette Ponzevera, titulaire ; M. Louis Pozzo di Borgo, suppléant ;
- La présidence de l'équipe pluridisciplinaire de Bastia est exercée par Mme Anne Laure Santucci, ou en son absence par Mme Juliette Ponzevera.

AU TITRE DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Centre communal d'action sociale de la Ville de Bastia : le directeur, ou son représentant.

AU TITRE DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES

- Association A Murza : le directeur, ou son représentant ;
- BGE Corse : le directeur, ou son représentant ;

ARTICLE 6 : Sont désignés pour siéger au sein de l'équipe pluridisciplinaire de CENTRE CORSE / BALAGNE :

AU TITRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

- Mme Frédérique Densari, titulaire ; M. Jean Marc Borri, suppléant ;
 - M. Petru Antone FILIPPI, titulaire ; M. hyacinthe Vanni, suppléant ;
- La présidence de l'équipe pluridisciplinaire de Centre Corse/Balagne est exercée par Mme Frédérique Densari, ou en son absence par M. Jean Marc Borri.

AU TITRE DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de Communes de L'Isula - Balagne : le directeur ou son représentant ;
- Centre communal d'action sociale de la Commune de Calvi : le directeur ou son représentant
- Centre communal d'action sociale de la Commune de Corti : le directeur ou son représentant
- Commune d'U Ponte à a Leccia : le maire ou son représentant.

AU TITRE DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES

- Association A Murza : le directeur, ou son représentant ;
- BGE Corse : le directeur, ou son représentant ;

ARTICLE 7: Sont désignés pour siéger au sein de l'équipe pluridisciplinaire de PLAINE ORIENTALE :

AU TITRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

- Mme Paola Mosca, titulaire ; Mme Lisa FRANCISCI, suppléant ;
 - M. Ghjuvan Santu LE MAO, titulaire ; M. Françoise CAMPANA, suppléant ;
- La présidence de l'équipe pluridisciplinaire de Plaine Orientale est exercée par Mme Paola Mosca, ou en son absence par M. Ghjuvan Santu LE MAO

AU TITRE DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Commune de Santu Niculaiu, le maire ou son représentant ;
- Commune d'A Ghisunaccia : le maire ou son représentant.

AU TITRE DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES

- Association A Murza : le directeur, ou son représentant ;
- BGE Corse : le directeur, ou son représentant ;

ARTICLE 8 : Sont désignés pour siéger au sein de l'équipe pluridisciplinaire de SARTE / PORTIVECHJU :

AU TITRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

- M. Jean-Jacques LUCCHINI, titulaire ; M. François Sorba, suppléant ;
 - Mme Evelyne GALLONI d'ISTRIA, titulaire ; M. Jean-Paul PANZANI, suppléant ;
- La présidence de l'équipe pluridisciplinaire de Sartè/Portivechju est exercée par M. Jean-Jacques LUCCHINI, ou en son absence par Mme Evelyne GALLONI d'ISTRIA

AU TITRE DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Commune de Sartè : le maire, ou son représentant ;
- Commune de Portivechju : le maire, ou son représentant.

AU TITRE DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES

- Association ISATIS : le directeur, ou son représentant ;
- Sud Corse Insertion : le président, ou son représentant ;
- Association A Murza : le directeur, ou son représentant ;
- BGE Corse : le directeur, ou son représentant ;

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/122CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/122CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE DE DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive de Corse

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** les arrêtés du Conseil exécutif de Corse portant désignation de Mme Antonia Luciani n° 21/015 (CTPENAF, CDAC Pumonti, CDAC Cismonte, CDACI Pumonti et Cismonte), n°21/038 CE du 27 juillet (CRO de la DR de Corse du CNFPT), et n°21/052 CE du 31 août au conseil des sites,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0258)

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Antonia LUCIANI**, Conseillère exécutive, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'éducation incluant les filières d'enseignement et le programme prévisionnel d'investissements des bâtiments d'enseignement, et de l'orientation tout au long de la vie, de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, de la recherche et de l'innovation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de la culture (livre et lecture publique, spectacle vivant, art contemporain, ingénierie culturelle, éducation artistique), du patrimoine matériel et immatériel (bibliothèques, musées, archives, archéologie, inventaire, conservation et valorisation, notamment des monuments protégés, patrimoine immatériels), de l'audiovisuel et du mécénat.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, à sa commission permanente, ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2 : **Mme Antonia LUCIANI** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Culture/ Audiovisuel

- Présidente déléguée du Conseil d'administration du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et de la Commission d'achat ;
- Présidente déléguée du Conseil d'orientation consultatif du Centre d'art polyphonique de Corse ;
- Présidente déléguée du Conseil syndical du conservatoire de musique et de danse- Henri TOMASI
- Présidente déléguée du Syndicat mixte de gestion de la Cinémathèque territoriale et Centre culturel communal
- Membre titulaire du Comité consultatif de la filière audiovisuelle ;
- Membre du Comité de suivi de la convention CdC / France 3 Corse Via stella ;
- Membre du Conseil scientifique d'orientation et de la Gestion consultative de la cinémathèque de Corse ;

- Membre titulaire de la Commission départementale d'aménagement cinématographique Pumonti ;
- Membre titulaire de la Commission départementale d'aménagement cinématographique Cismonte ;

Musées/Patrimoine

- Membre du Comité d'achat du fonds régional d'acquisition des musées (FRAM)
- Membre du Comité de Programmation et d'Evaluation relatif aux activités du Musée Fesch
- Membre du Comité de pilotage du projet : "Paoli-Napoléon" ;

Prix (jurys)

- Prix de la Communication scientifique. Prix de thèses
- Prix "Don Joseph MORELLINI"
- Prix "Père André Marie"
- Prix "des arts plastiques"
- Prix " de la CDC" / ACCADEMIA DI I VAGABONDI
- Prix artistique "Jean LECCIA"

Education

- Membre de la Commission de concertation de l'Académie de Corse
- Membre de la Commission de concertation en matière d'enseignement privé (académie)
- Membre de la Conférence annuelle des chefs d'établissements
- Membre du Conseil académique de l'éducation nationale
- Co-présidente du Conseil départemental de l'éducation nationale Corse-du-Sud (C.D.E.N.)
- Co-présidente du Conseil départemental de l'éducation nationale Haute-Corse (C.D.E.N.)
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut régional d'administration de BASTIA (IRA)

Enseignement et recherche

- Conseil consultatif de réussite éducative Pumonti (caisse des écoles d'AIACCIU)
- Conseil consultatif de réussite éducative Cismonte (caisse des écoles de BASTIA)
- Commission départementale et régionale compétente en vue de l'attribution des bourses nationales d'études du second degré
- Conseil académique de la vie lycéenne

- Présidente du Comité consultatif de l'enseignement supérieur et de la recherche (CCESR)
- Membre titulaire du Conseil du comité d'orientation recherche développement et formation de la chambre régionale d'agriculture
- Membre du Comité régional de l'enseignement agricole
- Membre du Conseil d'administration - Complexe Agri-Corsica Sartè Rizzanesi
- Membre du Conseil d'administration du lycée agricole de Borgu-Marana
- Membre du Conseil d'administration de l'école maritime et aquacole - Jacques FAGGIANELLI BASTIA

Formation professionnelle et apprentissage

- Coprésidente du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP)
- Membre de l'association CARIF OREF
- Membre de la commission d'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage
- Membre titulaire du conseil régional d'orientation de la délégation régionale de Corse du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Aménagement du territoire :

- Membre du conseil des sites de Corse et Co-présidente déléguée de la formation du patrimoine et de l'architecture du Conseil des sites, ainsi que de sa délégation permanente ;
- Membre titulaire de la commission départementale d'aménagement commercial du Cismonte
- Membre suppléante de la commission départementale d'aménagement commercial du Pumonti
- Membre suppléante de la commission territoriale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF)

Divers :

- Membre titulaire de la commission consultative d'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences ;
- Membre suppléante pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT).
- Membre suppléante du conseil syndical du Syndicat mixte du Giussani.

ARTICLE 3 : Mme Antonia LUCIANI sera membre de droit des instances suivantes :

- Chambre des territoires ;
- Comité de massif de la Corse et suppléante de sa commission permanente.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/123CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/123CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A M. DOMINIQUE LIVRELLI, CONSEILLER EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** l'arrêté 21/001 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de M. Dominique Livrelli, Président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse,
- VU** les arrêtés du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant désignation de M. Livrelli dans divers organismes, n°21/039 CE (CDCI Pumonti) , 21/041 CE (CTOA), et n° 21/052 CE (conseil des sites),

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0260)

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à **M. Dominique LIVRELLI**, Conseiller exécutif, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du développement agricole et rural.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, à sa commission permanente, ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2: **M. Dominique LIVRELLI** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Agriculture

- Comité d'orientation, recherche, développement, et formation (COREDEF)
- Comité régional d'alimentation de Corse (CRALIM)
- Comité régional d'installation et de transmission en agriculture (CRIT)
- Commission agro-écologique (CAE)
- Commission départementale d'établissement des listes électorales de la Chambre d'agriculture
- Président délégué de la Commission territoriale d'orientation de l'agriculture (CTOA) et de sa commission spécialisée
- Conseil des régions AASOC des produits d'origine AREPA
- Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) session plénière
- Syndicat mixte de l'abattage de Corse (SMAC)
- Conseil d'administration de l'abattoir de U Ponte à a Leccia

Forêts

- Membre du comité de pilotage de la politique de gestion des forêts ;
- Membre suppléant de la commission territoriale de la forêt et du bois ;
- Membre suppléant du conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne

Foncier

- Membre suppléant de l'Assemblée générale du groupement d'intérêt pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) ;

Urbanisme et aménagement du territoire

- Membre titulaire du conseil des sites (tronc commun)
- Co-président délégué de la commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF) et suppléant du Président du Conseil exécutif ;
- Membre titulaire de la commission locale de l'eau/ SAGE du bassin versant de la Gravona du Prunelli, des golfes d'Aiacciu et de Lava
- Membre titulaire de la commission locale de l'eau/ SAGE de l'étang de Biguglia Chjurlinu
- Membre suppléant de la commission chargée de proclamer les résultats des commissions départementales de coopération intercommunale
- Membre titulaire de la commission départementale d'aménagement commercial du Cismonte
- Membre du comité de bassin Conca di Corsica

Divers

- Membre suppléant pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT).

ARTICLE 3 : M. Dominique LIVRELLI sera membre de droit des instances suivantes :

- Chambre des territoires ;
- Comité de massif de la Corse et de sa commission permanente ;
- Société d'aménagement foncier de Corse (SAFER) ;
- Commission d'aménagement foncier de Corse.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line with a small loop at the end.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/124CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/124CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A Mme Bianca FAZI, CONSEILLERE EXECUTIVE DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0259)

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Bianca FAZI**, Conseillère exécutive, à

l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale et sanitaire.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, sa commission permanente, ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2: Mme Bianca FAZI représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap

- Membre suppléante du Comité Régional du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- Membre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'APA
- Membre titulaire du Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de la collectivité de Corse CCACC et de ses formations spécialisées :
 - pour les questions relatives aux personnes âgées
 - pour les questions relatives aux personnes handicapées
- Membre titulaire de la MDPH de la Collectivité de Corse - Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) du Pumonti, de la commission exécutive (COMEX) et de la commission du fonds de compensation
- Membre suppléante du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique territoriale

Enfance

- Agence Française de l'Adoption
- Commission de coordination dans les domaines de prévention scolaire, de la santé au travail et la protection maternelle infantile
- Commission consultative paritaire de Corse des assistants maternels et familiaux (CCPC)
- Commission d'agrément en vue d'adoption
- Commission de l'accueil des jeunes enfants de la Collectivité de Corse
- Observatoire Corse de la protection de l'enfance

Santé et médico-social

- Membre titulaire Agence régionale de la santé (ARS)
- Membre titulaire du Conseil de surveillance de l'ARS
- Membre titulaire du Comité de sélection des maisons de santé-ARS
- Membre du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Castelluccio
- Membre titulaire du groupement hospitalier de territoire _ Comité territorial des élus locaux
- Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) 2A
- Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) 2B
- Commission de coordination dans les domaines de la prise en charge et des accompagnements médico-sociaux
- Commission de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux Projets relevant de l'autorisation exclusive du PCE
- Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) et ses commissions spécialisées :
 - Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS)
 - Commission spécialisée de prévention (CSP)
- Membre du conseil d'administration de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)
- Membre titulaire de la Commission consultative de retrait de l'agrément des accueillants familiaux

Habitat et logement/ divers

- Comité directeur du fonds de solidarité pour le logement _ FSL
- Commission de recours du fonds de solidarité pour le logement _ Pumonte
- Commission de recours du fonds de solidarité pour le logement _ Cismonte
- Membre titulaire Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), Instance plénière et bureau
- Commission de coordination et d'évaluation des PDALPHD (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement)
- Comité responsable du PDALPD_Pumonti
- Comité responsable du PDALPD_Cismonte
- Commission consultative chargée de coordonner les travaux d'élaboration des schémas départementaux de l'habitat et de l'hergement_Pumonte
- Commission consultative chargée de coordonner les travaux d'élaboration des schémas départementaux de l'habitat et de l'hergement_Cismonte
- Commission de médiation pour le droit au logement (DALO)_Pumonti
- Commission de médiation pour le droit au logement (DALO)_Cismonte
- Commission de recours du fonds de solidarité pour le logement
- Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives_CCAPEX ,_Pumonte

- Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives_CCAPEX ,_Cismonte
- Office public de l'habitat_CAPA
- Office public de l'habitat de la CdC
- Co-présidente du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes Pumonti ;
- Membre suppléante pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT)
- Membre du comité de bassin de Corse Conca di Corsica

ARTICLE 3 : Mme Bianca FAZI sera membre de droit des instances suivantes :

- Membre de la chambre des territoires ;
- Membre du comité de massif de la Corse et de sa commission permanente.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable pendant jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/125CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/125CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A Mme FLORA MATTEI, CONSEILLERE EXECUTIVE DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,

VU l'arrêté n° 21/005 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Flora Mattei, Présidente de l'Office des transports de la Corse,

VU l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,

VU la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,

VU l'arrêté n°21/052 CE du Conseil exécutif de Corse du 31 août portant composition au conseil des sites,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**(SGCE – RAPPORT N° 0261)**

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Flora MATTEI**, Conseillère exécutive, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre des principes directeurs de la politique des transports et de l'évolution des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, ainsi que le suivi des programmes contractualisés dans le domaine des affaires européennes et internationales.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, sa commission permanente, ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2 : **Mme Flora MATTEI** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Aéroports

- Membre suppléante de l'Assemblée générale des actionnaires d'Air Corsica ;
- Commission économiques consultatives de l'aéroport d'Aiacciu – Napoléon Bonaparte (COCOECO) ;
- COCOECO de l'aéroport de Bastia - Poretta ;
- COCOECO de l'aéroport de Calvi – Santa Catalina ;
- COCOECO de l'aéroport de Figari ;

Ports

- Assemblée commerciale de la station de pilotage du port d'Aiacciu
- Comité de pilotage du réseau des bouées d'accueil
- Conseil portuaire du Port de commerce d'Aiacciu ;
- Conseil portuaire du port de plaisance et du port de pêche "Tino Rossi" à Aiacciu ;

- Comité de suivi de l'aménagement du site de l'Amirauté à Aiacciu ;
- Conseil portuaire des ports de pêche de Haute-Corse (9 ports du Capi Corsu) ;
- Conseil portuaire du Port de commerce de Bastia ;
- Port de plaisance et port de pêche - Conseil portuaire du Vieux Port de BASTIA ;
- Conseil portuaire du port de commerce de Bunifaziu ;
- Conseil portuaire du port communal de plaisance et de pêche de Bunifaziu ;
- Conseil portuaire du Port de commerce de Calvi ;
- Conseil portuaire du Port de plaisance de Calvi ;
- Conseil portuaire du port communal de plaisance et de pêche de Carghjese ;
- Conseil portuaire du Port de commerce de l'Isula Rossa ;
- Conseil portuaire du port communal de plaisance et de pêche d'Isula-Rossa ;
- Conseil portuaire du port communal de plaisance et de pêche de Girulata (Osani)
- Conseil portuaire du port de commerce de Portivechju ;
- Conseil portuaire du port de plaisance et de pêche de Portivechju ;
- Conseil portuaire du port de commerce de Pruprà ;
- Conseil portuaire du port communal de plaisance et de pêche de Pruprà ;
- Conseil portuaire du port communal de plaisance et de pêche de Vicu-Saone ;
- Conseil portuaire du port communal de plaisance et de pêche di A Sulinzara ;

Transports (divers)

- Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)
- Associations départementales pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP)

Divers

- Membre suppléante de la commission d'évaluation du PADDUC
- Membre suppléante du conseil d'administration de Corse Active pour l'initiative (CAPI)
- Membre suppléante du conseil des sites (tronc commun)
- Membre suppléante pour siéger aux commissions paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT)
- Membre titulaire du conseil de surveillance de l'hôpital de Bastia
- Membre du conseil d'administration du GIP Maison des adolescents de Bastia

ARTICLE 3 : Mme Flora MATTEI sera membre de droit des instances suivantes :

- Chambre des territoires de Corse ;
- Comité de massif de Corse et de sa commission permanente.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/126CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/126CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A M. GUY ARMANET, CONSEILLER EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté 21/006 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de M. Guy Armanet, Président de l'Office de l'environnement de la Corse,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** les arrêtés du Conseil exécutif de Corse portant désignation de M. Guy Armanet n° 21/040 CE du 27 juillet 2021 au conseil maritime de façade de Méditerranée, n° 21 /009 CE du 6 juillet à la CAO, 21/15 CE du 20 juillet 2021 au CODERST Pumonti et à la CDACI, n° 21/ 052 CE au conseil des sites,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0262)

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à **M. Guy ARMANET**, Conseiller exécutif, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'environnement.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, sa commission permanente, ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2: **M. Guy ARMANET** représentera le Président du Conseil exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

- Membre titulaire du Conseil des sites de Corse au titre de son tronc commun et de sa formation de la nature des paysages et des sites ; membre suppléant de sa formation des carrières.

Déchets

- Membre titulaire de la Commission consultative d'évaluation et du suivi du Plan territorial de gestion des déchets ;
- Membre titulaire de la Commission régionale de suivi et d'évaluation des plans déchets ;
- Membre titulaire de la Commission de suivi du site de Vighjaneddu ;

Environnement

- Membre du Comité de gestion des poissons migrateurs ;
- Membre titulaire du Comité de pilotage des sites Natura 2000 :
 - Membre du Comité de pilotage du Site Natura 2000_Cuscionu
 - Membre du Comité de pilotage du Site Natura 2000 _Campo di l'Oru-Ricantu
 - Membre du Comité de pilotage du Site Natura 2000_Capu di Fenu

- Membre du Comité de pilotage du Site Natura 2000_Iles Pinarellu e Roscana
- Membre du Comité de pilotage du Site Natura 2000_Lavu, Santu Fautea
- Membre du Comité de pilotage du Site Natura 2000_Pinarellu dunes, Etangs Padulatu e Padulu Tortu
- Comité de pilotage de gestion des carrières ;
- Membre titulaire du Conseil départemental de l'environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques CO.DE.R.S.T. - Pumonti ;
- Membre titulaire du Comité territorial de la biodiversité ;
- Membre suppléant du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate_Conseil de gestion ;
- Membre du Parc marin international des bouches de Bunifaziu_Comité de suivi
- Membre du comité de gestion de la Réserve biosphère de la vallée du Fangu ;
- Membre de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia_Comité consultatif ;
- Membre de la réserve naturelle de Scandula_Comité consultatif + Comité technique pour l'extension de la réserve naturelle de Scandula" ;
- Membre de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu et des îles Cerbicales_Comité de gestion ;
- Membre de la réserve naturelle des Iles du Cap Corse_Comité de gestion ;
- Membre de la réserve naturelle du Monte Ritondu-Comité de gestion ;
- Membre de la réserve naturelle di Tre padule di Suartone_Comité de gestion ;
- Membre du Syndicat Mixte du Grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimoniu – golfe de Saint-Florent ;
- Membre du Syndicat mixte du Grand site des Iles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata
- Membre du Conseil syndical du syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse ;
- Conseil d'administration de la Fédération des parcs naturels régionaux de France ;
- Membre du Conseil d'administration du Centre de protection et d'information de l'environnement (CPIE) d'Aiacciu ;
- Membre titulaire du Conseil maritime de façade de Méditerranée ;
- Membre titulaire du Conseil des rivages de Corse ;
- Membre titulaire Association des élus du littoral ;
- Membre de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'étang de Biguglia Chjurlinu.

Sécurité / incendie

- Membre titulaire du conseil départemental de la sécurité civile Pumonti ;
- Membre titulaire du conseil départemental de la sécurité civile de Cismonte
- Membre titulaire de la Commission départementale de la sécurité routière Pumonti ;
- Membre titulaire de la Commission départementale de la sécurité routière Cismonte ;

- Membre suppléant de la Commissions consultative départementale de sécurité et d'accessibilité Pumonti
- Membre suppléant Commissions consultative départementale de sécurité et d'accessibilité Cismonte ;

Risques naturels

- Comité de gestion pour l'élaboration de la stratégie locale du territoire à risque inondation du Grand-Bastia ;
- Commission départementale des risques naturels majeurs Pumonti ;
- Commission départementale des risques naturels majeurs Cismonte ;

Forêt

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne ;
- Membre de la Commission régionale de la forêt et du bois

Pêche

- Membre de la commission territoriale de modernisation et de développement de la pêche artisanale et des cultures marines ;
- Membre de la commission territoriale pour l'amélioration des conditions de débarquement des produits de la pêche ;

Divers

- Membre titulaire du comité d'organisation du concours des villages fleuris ;
- Membre suppléant de la commission départementale cinématographique du Cismonte,
- Membre suppléant de la commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant de transferts de compétences ;
- Membre suppléant pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT ; CHSCT).

ARTICLE 3: M. Guy ARMANET sera membre de droit ou désigné pour siéger dans les instances suivantes :

- Chambre des territoires ;
- Comité de massif de la Corse et membre titulaire de sa commission permanente ;
- Comité de Bassin de Corse.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31décembre 2023.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/127CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/127CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A M. Julien PAOLINI, CONSEILLER EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L. 4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n° 21/002 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de M. Julien Paolini Président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** les arrêtés du Conseil exécutif de Corse portant désignation de M. Julien PAOLINI n° 21/015 du 20 juillet (CODERST Pumonti et CODERST Cismonte, CTPENAF), n°21/039 CE du 27 juillet 2021 (CDCI du Cismonte), et n°21/052

CE du 31 août au conseil des sites,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0264)

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'aménagement du territoire, de l'énergie et du logement.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, à sa commission permanente, ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2: **M. Julien PAOLINI** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

PADDUC

- Membre titulaire de la commission du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ;

Energie

- Membre titulaire du Conseil de l'énergie de l'air et du climat de Corse ;
- Membre du conseil d'administration de la SEM Corse Bois énergie
- Membre du conseil syndical du syndicat d'énergie du Pumonti ;
- Membre du conseil syndical du syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public du Cismonte
- Membre titulaire du conseil de surveillance du pôle de compétitivité Cap Energie ;
- Membre titulaire du comité syndical du syndicat mixte du chauffage urbain de Corti ;

Architecture

- Membre du Conseil territorial d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;

Logement

- Membre du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) et du bureau ;

Urbanisme

- Membre titulaire de la Commission territoriale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF) ;
- Commission consultative de coordination des travaux d'élaboration des schémas départementaux relatifs à l'accueil des gens du voyage

Coprésident titulaire de de la Commission consultative des gens du voyage Pumonti ;

Coprésident titulaire de la Commission consultative des gens du voyage Cismonte ;

- Membre du comité de pilotage du schéma régional des carrières

Agriculture/ Foncier

- Membre en qualité de personnalité qualifiée de la Commission d'aménagement foncier de la Corse ;
- Membre titulaire de l'Assemblée générale de société d'aménagement foncier de Corse (SAFER) ;
- Membre du GIRTEC au titre de Président de l'AUE avec voix consultative ;
- Membre suppléant de la commission territoriale d'orientation de l'agriculture de Corse (CTOA).

Montagne

- Membre titulaire de l'Association Nationale des élus de la montagne ;
- Membre du Conseil national de la Montagne ;
- Membre du Comité de pilotage chargé d'examiner la situation du Paesolu d'Aitone

Forêts / Incendies

- Membre suppléant du conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne ;
- Membre suppléant du CA du service d'incendie et de secours du Pumonti.

Littoral/ Mer

- Membre suppléant du Conseil d'administration de l'Association Nationale des élus du littoral ;
- Membre suppléant du conseil des rivages de Corse ;
- Membre du comité de gestion de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu et des îles Cerbicale, en sa qualité de Président de l'AUE ;
- Membre de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava.

Déchets

- Membre suppléant de la commission consultative d'évaluation et de suivi du plan territorial de gestion des déchets ;
- Membre suppléant de la commission régionale de suivi et d'évaluation des plans déchets ;
- Membre suppléant de la commission de suivi du site de Vighjaneddu.

Thermalisme

- Membre de la Régie des bains de Petrapola

Risques naturels, sanitaires et technologiques

- Comité de gestion pour l'élaboration de la stratégie locale du territoire à risque inondation du Grand-Bastia ;
- Commission départementale des risques naturels majeurs Pumonti ;
- Commission départementale des risques naturels majeurs Cismonte
- Membre suppléant du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques CODERST-Cismonte
- Membre suppléant du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques CODERST-Pumonti

Divers Aménagement du territoire

- Membre titulaire de la Commission chargée de proclamer les résultats des Commissions de coopération intercommunale ;
- Membre titulaire du Comité territorial de la biodiversité ;
- Membre titulaire de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Cismonte ;
- Membre titulaire du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Corti Tattò
- Membre du conseil syndical du syndicat mixte du grand site Conca d'Oru Vignoble de Patrimoniu Golfe de San Fiurenu en sa qualité de Président de l'AUE
- Membre suppléant du groupement des autorités responsables de transport ;

Autres

- Membre suppléant pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT).
- Membre suppléant du Président du Conseil Exécutif de Corse à la commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts des compétences ;

ARTICLE 3 : M. Julien PAOLINI sera membre de droit des instances suivantes :

- Membre du comité de massif de Corse et membre titulaire de la commission permanente ;
- Membre de la chambre des territoires

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/128CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/128CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A Mme LAUDA GUIDICELLI SBRAGGIA, CONSEILLERE EXECUTIVE DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** les arrêtés du Conseil exécutif de Corse n° 21/008 CE du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Giudicelli Sbraggia Présidente de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse, n°21/011 CE du 6 juillet 2021, Présidente de la commission exécutive de la MDPH (Comex), et représentant le Président du Conseil exécutif à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, n°21/042 CE du 27 juillet 2021 donnant délégation à Mme Guidicelli Sbraggia pour assurer la co-présidence déléguée de la commission territoriale pour le développement du sport, et n°

21/039 du 27 juillet (CDCI Cismonte),

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0265)

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à **Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA**, Conseillère exécutive, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la jeunesse, du Sport, des activités de pleine nature, de la vie associative, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale et de la politique en faveur des personnes en situation de handicap.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, à sa commission permanente ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2: **Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Activités de pleine nature

- Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature

Jeunesse et sport

- Co-présidente déléguée de la Commission territoriale pour le développement du sport
- Commission jeunesse, sport et vie associative
- Centre du sport et de la jeunesse corse (CSJC)
- Association des missions locales Missions locales
- Mission locale de Bastia
- Mission locale de Portivechju - Sud Corse
- Mission locale pour l'insertion des jeunes d'Aiacciu

- Mission locale rurale de la Haute-Corse (Plaine orientale/Balagne/Centre Corse)
- Comité du service public départemental de l'emploi (Corse-du-Sud)
- Comité du service public départemental de l'emploi (Haute-Corse)
- Membre suppléante de la commission consultative de la sécurité routière du Cismonte
- Membre titulaire de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Cismonte
- Membre suppléante du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de la Santé
- Membre titulaire du comité régional du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- Co-présidente du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aides aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, du Cismonte
- Présidente de la MDPH de la Collectivité, et membre titulaire de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées pour le Cismonte

Divers

- Membre titulaire de la commission départementale de coopération intercommunale du Cismonte

ARTICLE 3 : Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA sera membre de droit des instances suivantes :

- Chambre des territoires ;
- Comité de massif de la Corse et de sa commission permanente.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/129CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/129CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A M. GILLES GIOVANNANGELI, CONSEILLER EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n°21/003 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de M. Gilles Giovannangeli Président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** les arrêtés du Président du Conseil exécutif de Corse portant désignation de M. Giovannangeli dans divers organismes, 21/013 CE du 15 juillet (CTOA), 21/015 CE du 20 juillet (CODERST Cismonte), 21/035 CE (Régions de France), 21/038 (DR CNFPT), 21/039 CE (CDCI Pumonti) du 27 juillet 2021,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0263)

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à **M. Gilles GIOVANNANGELI**, Conseiller exécutif, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'eau, de la stratégie d'adaptation de bassin face aux changements climatiques.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, à sa commission permanente, à ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2: **M. Gilles GIOVANNANGELI** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Eau

- Président délégué du Comité de Bassin de Corse Conca di Corsica ;
- Membre titulaire de la Commission Locale de l'Eau_SAGE des bassins versants de la Gravona et du Prunelli et des golfes d'Aiacciu et de Lava ;
- Membre titulaire de la Commission Locale de l'Eau 2B_SAGE DE l'étang de Biguglia-Chjurlinu ;
- Conférence annuelle de programmation pour la mise en œuvre du contrat CdC Agence de l'eau pour la protection et l'amélioration de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques ;

Aménagement du territoire :

- Membre suppléant des conseils portuaires des ports communaux de plaisance et de pêche de Bunifaziu, Portivechju, Pruprà, Vicu Saone, Sulinzara
- Membre titulaire du conseil de surveillance des hôpitaux de Sartè et Bunifaziu
- Membre titulaire de la commission territoriale d'orientation de l'agriculture de Corse

- Membre titulaire du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Cismonte
- Membre titulaire de la commission départementale de la coopération intercommunale du Pumonti.

Divers :

- Membre suppléant du Président du Conseil Exécutif de Corse pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT).
- Membre suppléant du conseil régional d'orientation de la délégation régionale de Corse du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Membre du second collège de l'Assemblée générale de l'Association des Régions de France

ARTICLE 3 : M. Gilles GIOVANNANGELI sera membre de droit des instances suivantes :

- Chambre des territoires ;
- Comité de massif de Corse et suppléant de la commission permanente.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/130CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/130CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A M. Alexandre VINCIGUERRA, CONSEILLER EXECUTIF DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment l'article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n° 21/004 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de M. Alexandre Vinciguerra Président de l'Agence de développement économique de la Corse,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** les arrêtés du Conseil exécutif de Corse n° 21/010 CE du 6 juillet 2021, 21/013 CE du 15 juillet 2021, 21/015 CE du 20 juillet 2021 portant désignation de M. Alexandre Vinciguerra dans divers organismes,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0267)

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **M. Alexandre VINCIGUERRA**, Conseiller exécutif, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques suivantes : développement économique, politique de l'innovation, plan de relance.

Dans les domaines concernés, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, sa commission permanente, ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2 : **M. Alexandre VINCIGUERRA** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Développement économique

- Conseil territorial d'action économique (SRDEII)
- Président délégué du Comité de coordination de la couveuse d'activités « A Prova »
- Président délégué du Comité de coordination de l'Association pour le droit à l'initiative économique (A.D.I.E.)
- Président délégué du Conseil d'administration de Corse active pour l'initiative-Réseau CAPI ;
- Membre titulaire de la commission départementale d'aménagement commercial du Pumonti
- Membre suppléant de la commission départementale d'aménagement commercial du Cismonte

Aménagement numérique

- Membre de la Commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) ;
- Membre du Conseil d'Orientation Corse Numérique dénommé aussi « Cunsigliu Corsica Terra Numerica » (CCTN).

Agriculture/Foncier / Tourisme

- Membre suppléant de la Commission d'aménagement foncier de Corse.
- Membre suppléant de la commission territoriale d'orientation de l'agriculture de Corse
- Membre suppléant de la formation des unités touristiques nouvelles du conseil des sites

Divers

- Membre titulaire de la commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences.
- Membre titulaire du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aiacciu La Miséricorde
- Membre suppléant de la commission territoriale de modernisation et de développement de la pêche artisanale et des cultures marines
- Membre suppléant de la commission territoriale pour l'amélioration des conditions de débarquement des produits de la pêche
- Membre suppléant du conseil portuaire du port de plaisance et de pêche de Carghese
- Membre suppléant de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pumonti
- Membre suppléant pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT).

ARTICLE 3 : M. Alexandre VINCIGUERRA sera membre de droit des instances suivantes :

- Chambre des territoires ;
- Comité de massif de la Corse et de sa commission permanente ;
- Comité régional d'orientation de la Banque publique d'investissement ;
- Président délégué de la Commission de délégation des services publics

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la

Collectivité de Corse.

Recueil publié le 18 octobre 2021

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 21/131CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 21/131CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

ARRETE PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A Mme ANGELE BASTIANI, CONSEILLERE EXECUTIVE DE CORSE

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, le Conseil Exécutif s'est réuni in Corti, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

ETAIT ABSENT : M.

Dominique LIVRELLI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n° 21/007 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle Bastiani , Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,
- VU** l'arrêté n° 21/046 CE du Conseil exécutif de Corse du 27 juillet 2021 portant déclaration de non-exercice de certaines attributions du Président du Conseil exécutif de Corse et des conseillers exécutifs de Corse,
- VU** les arrêtés du Conseil exécutif de Corse portant désignation de Mme Angèle Bastiani dans divers organismes, n° 21/038 CE (DR CNFPT), 21/040 CE (CMF) du 27 juillet 2021,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

(SGCE – RAPPORT N° 0266)

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à **Mme Angèle BASTIANI**, Conseillère exécutive, à l'effet d'exercer, sous la surveillance du Président du Conseil Exécutif et dans les conditions fixées par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

Exercice de l'ensemble des responsabilités publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme.

Dans le domaine concerné, ces responsabilités recouvrent notamment :

- La préparation des orientations de la Collectivité de Corse ;
- La participation à l'élaboration des projets à présenter au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse ;
- La mise en œuvre des orientations et des règlements d'aides définis par l'Assemblée de Corse ;
- La participation à la préparation des documents budgétaires afférents ;
- La préparation des rapports du Conseil exécutif devant être soumis à l'Assemblée de Corse, à sa commission permanente, à ses commissions organiques et aux instances consultatives.

ARTICLE 2: **Mme Angèle BASTIANI** représentera le Président du Conseil Exécutif de Corse aux instances ci-dessous :

Tourisme

- Membre de l'association nationale des élus de territoires touristiques ;
- Membre suppléante du conseil portuaire du port de plaisance de Calvi

Aménagement du territoire

- Membre titulaire du conseil des sites de Corse au titre de la formation unités touristiques nouvelles
- Membre titulaire de la commission départementale de la coopération intercommunale du Cismonte
- Membre suppléante du conseil maritime de façade de Méditerranée

Formation professionnelle :

- Membre suppléante du conseil régional d'orientation de la délégation régionale de Corse du centre national de la fonction publique territoriale
- Membre titulaire de la commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences

- Membre suppléante pour siéger aux instances paritaires de la Collectivité de Corse (CAP, CT, CHSCT).

ARTICLE 3 : Mme Angèle BASTIANI sera membre de droit des instances suivantes :

- Chambre des territoires ;
- Comité de massif de Corse, et sa commission permanente.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 31 août 2021

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1